



## DECISION

Décision n° ED/ST/2024/135

Convention de partenariat  
pour une action d'insertion  
entre la Ville de Senlis et  
« Un Château Pour l'Emploi »

**NOUS**, Maire de la Ville de SENLIS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 2014, affichée le 05 juillet 2020 et reçue par Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de SENLIS le 05 juillet 2020, portant les délégations consenties au Maire de Senlis par le Conseil Municipal en vertu des articles L.2122-21, L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de passer une convention de partenariat bipartite avec l'association « Un Château Pour l'Emploi » afin de mettre en place une action d'insertion pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.), pour les jeunes et autres critères,

### DECISIONS

**Article 1 :** La passation d'une convention bipartite avec l'association « Un Château pour l'Emploi » - 38/40, rue de l'Oise - 60200 COMPIÈGNE afin de mettre en place une action d'insertion pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) pour les jeunes et autres critères.

**Article 2 :** La présente convention est établie pour une durée de douze mois pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

**Article 3 :** La redevance totale de l'action s'élève à 81 192, 00 €, celle-ci est répartie comme suit :

- Coordination pour un montant total de 24 500, 00 €.  
(frais de gestion, déplacement, directeur, coordinatrice sociale)
- Encadrant technique pour un montant total de 32 592, 00 €.
- Autres intervenants (comptabilité) pour un montant total de 8 000, 00 €.
- Taxes sur les salaires pour un montant total de 4 500, 00 €.
- Uniformation pour un montant total de 4 200, 00 €.
- Vêtements de travail pour un montant total de 2 500, 00 €.
- Assurance pour un montant total de 1 100, 00 €
- Carburant véhicule pour un montant total de 2 500, 00 €
- Visite médicale pour un montant total de 1 300, 00 €.

**Article 4 :** Le Partenaire verra la présente convention résolue de plein droit dans le cas où le présent projet porté conjointement par le Partenaire et la Ville de Senlis ne serait pas retenu dans le cadre de l'appel à projet lancé par le Conseil Départemental et intitulé « L'accompagnement vers l'emploi dans les A.C.I. - 2016-2018 » en pièce jointe à la présente convention.

**Article 5 :** L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Le Sous-Préfet de Senlis,
- Le Percepteur de Senlis,
- L'association Un Château pour l'Emploi



Fait à Senlis, le

12 4 AVR. 2024

Pascale LOISELEUR  
Maire de Senlis

Cette décision a été,  
Reçu en Ss-Préfecture le : 24 AVR. 2024  
publiée sur le site internet de la ville : 25 AVR. 2024